

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Depuis le commencement de septembre, beaucoup de familles monégasques et un certain nombre de nos hôtes fidèles sont de retour dans la Principauté où l'animation va devenir chaque jour plus grande. Plusieurs fonctionnaires, dont le congé était expiré à la fin d'août, sont également rentrés. On revient d'ailleurs avec autant plus de plaisir que depuis une quinzaine de jours la température est absolument exquise sur le littoral.

L'examen passé par les carabiniers ou agents de police, qui ont suivi en ces derniers temps le cours d'anthropométrie créé à Monaco par la Direction de la Sureté publique, a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, jeudi dernier de 3 heures et demie à cinq heures, dans l'enclos de l'ancien Hôpital. En l'absence de S. Exc. M. le Gouverneur Général, empêché d'y assister par suite d'une indisposition passagère, la commission d'examen a été composée de M. Paul de Ville-neuve, substitut de l'Avocat Général; M. Hennequin, commissaire central; le lieutenant Messagier de la compagnie des carabiniers; M. Ducry, contrôleur des services extérieurs; MM. Franco et Roubaud, commissaires de police.

Les dix-sept élèves qui se sont présentés ont eu à rechercher parmi les 84 personnes présentes celles dont les fiches de signalement anonyme leur étaient successivement remises. Chaque déclaration fautive faisait perdre aux concurrents 4 points, c'est-à-dire le bénéfice de quatre identifications exactes. Après une heure et demie la séance a été close et les résultats suivants ont été proclamés :

Mention très bien : MM. Pagnier, carabinier, 13 identifications; Tirol, agent-secrétaire, 12; Richaud, sous-brigadier de police, 10; Baquet, brigadier des carabiniers, 10; Franceschini, carabinier, 10.

Mention bien : MM. Fabre Paul, agent de la sûreté, 9; R. Gastaud, inspecteur de la police de surveillance sur les chemins de fer, 8; Parodi, brigadier des carabiniers, 8; Leautier, brigadier des carabiniers, 8; Brémond, agent de police, 7; Frainet, agent de la sûreté, 7.

Mention assez bien : MM. Cotton, carabinier, 6; Malaussène, carabinier, 4; Roure, agent de la sûreté, 4.

Il est à noter que la Commission a eu très peu d'erreurs à relever. Ces résultats témoignent de l'intelligence et du zèle des carabiniers ou agents qui ont suivi le cours anthropométrique, ainsi que de la façon remarquable dont ce cours est professé à Monaco par M. Gabriel Ducry, ancien élève lui-même de M. Bertillon, créateur et directeur du Service anthropométrique à la Préfecture de Police de Paris.

La nouvelle inattendue de la mort du ténor italien Tamagno a été apprise avec peine dans

la Principauté où le célèbre artiste était personnellement très connu et où il avait remporté nombre de ses plus retentissants succès.

Tamagno était né à Turin en 1851, il était donc âgé 54 ans à peine. Les débuts de sa carrière ne laissaient pas prévoir la haute situation qu'il devait occuper plus tard au théâtre. Il était entré, en effet, comme choriste, au théâtre et, ayant été admis au Conservatoire, on avait bien voulu lui confier quelques petits rôles. Peu de temps après, il s'engageait comme soldat, mais il ne tardait pas à quitter le métier militaire pour se rendre à Milan et reprendre ses études vocales. Tamagno obtint ses premiers succès au théâtre Bellini, à Palerme, où il avait été engagé en 1873. Il alla ensuite à Ferrare, à Venise, à Barcelone, puis à la Scala de Milan. Dans chacune de ces villes, il fut chaleureusement applaudi, mais à Milan surtout il excita un véritable enthousiasme. Sa voix solide et vigoureuse, d'un timbre merveilleux, et son tempérament dramatique justifiaient partout ses brillants succès.

Poliuto, le *Prophète*, les *Huguenots*, *Aïda*, *Guillaume Tell* furent les principaux rôles du répertoire de l'illustre ténor. Mais celui qui mit, pour ainsi dire, le sceau à sa réputation, fut celui d'*Otello*, dans le grand opéra de Verdi, qu'il créa à la Scala de Milan, en 1887. Il y fut merveilleux, et sa virtuosité dans l'interprétation de ce personnage laissera un impérissable souvenir.

Dans *Otello* et dans les nombreux autres grands rôles qu'il chanta ou créa sur la scène de l'opéra de Monte-Carlo, il fut, pendant dix ans, un des favoris de notre public. C'est à Varèse (province de Côme) que Francesco Tamagno a succombé jeudi dernier aux suites d'une congestion cérébrale. Tous les journaux d'Italie, de France et d'Amérique en ont aussitôt annoncé la triste nouvelle et ont consacré des éloges funèbres à l'artiste regretté.

L'orchestre du Casino de Monte Carlo vient de faire une perte sensible en la personne de M. Louis Bontoux, premier cor solo, décédé à Monaco à l'âge de 55 ans après quelques semaines de maladie. Ses obsèques ont été célébrées vendredi matin, au milieu d'une nombreuse affluence de parents et d'amis parmi lesquels se trouvaient, aux premiers rangs du funèbre cortège, tous les artistes de l'orchestre. De magnifiques couronnes avaient été déposées sur le cercueil. Après le service à la paroisse Sainte-Dévote, le convoi s'est dirigé vers le cimetière de Monaco où a eu lieu l'inhumation.

Un accueil des plus chaleureux a été fait, avant-hier dimanche, à Vintimille, aux membres de la *Estudiantina Monégasque*. Comme nous l'avions annoncé, nos mandolinistes, répondant à l'invitation qui leur avait été adressée pour assister aux fêtes organisées par l'Association des commerçants de Vintimille, sont arrivés dans cette ville à huit heures du matin. Une réception des plus cordiales les attendait à la gare et après les compliments échangés par les représentants de la

Municipalité et le bureau de l'*Estudiantina*, on s'est rendu au théâtre au milieu d'une nombreuse foule qui applaudissait le drapeau et les membres de la Société monégasque.

On sait que cette journée de fête avait été organisée à l'occasion de la remise de son drapeau à la nouvelle Société coopérative des commerçants de Vintimille. Cette cérémonie, dans la salle du théâtre, a donné lieu à de nombreux et éloquentes discours prononcés par M. le comte Olziardi, sous-préfet de San Remo, par M. le député Nuvoloni, par le colonel Montaldo et par M. Macario, président de la nouvelle Société. S. Exc. M. Biancheri s'était fait excuser. Au cours de cette cérémonie, l'*Estudiantina Monégasque* a exécuté les hymnes nationaux d'Italie, de France et de Monaco, qui ont été fort applaudis.

Au grand banquet offert, le soir à l'hôtel Jardin Royal, par la société des mandolinistes monégasques, M. Rebours, président de cette société, a remercié, en excellents termes, M. le député Nuvoloni et M. le colonel Montaldo présents à ce banquet et a porté la santé de la famille royale d'Italie. Très éloquemment le député Nuvoloni a répondu à ces paroles et a levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert de Monaco. Ces deux allocutions ont été longuement acclamées. D'autres toasts ont été ensuite portés, puis nos remarquables instrumentistes se sont fait de nouveau apprécier et applaudir par leurs invités.

L'après-midi avait été égayée par un bal, des jeux divers et des excursions en ville et aux environs.

Après le dîner, nos Sociétaires sont repartis à 8 h. 40 pour Monaco, emportant un souvenir reconnaissant des nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été prodigués, au cours de cette belle journée de fête, par les autorités et la population de Vintimille.

La réussite et la vogue des soirées dansantes organisées, pendant le mois d'août, par le Comité des fêtes de la Saint-Roman, ont été telles, cette année, que ce Comité, par la voix autorisée de son dévoué président, M. Botta, a sollicité l'autorisation nécessaire pour donner une journée supplémentaire de réjouissances populaires dimanche prochain 10 septembre. Cette autorisation a été gracieusement accordée, à la vive satisfaction de la jeunesse monégasque qui se promet d'en profiter avec entrain. A l'occasion de cette journée de clôture, le Comité prépare un programme exceptionnel, avec jeux et bal d'enfants pendant l'après-midi et grand bal final après dîner. Le succès en est assuré d'avance.

On annonce la prochaine réouverture du théâtre des Variétés, à la Condamine, avec une troupe piémontaise de comédie et de chant dirigée par M^{me} Maria Gemelli. Le choix des artistes et du répertoire, ainsi que le soin nouveau apporté à la mise en scène, contribueront à l'attrait de ces représentations populaires.

Dans son audience du 29 août dernier, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Ortis, Jean, né à Catieva (Italie) le 16 mars 1860, contre-maître mineur à Monaco, à huit jours de prison et 50 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, pour coups et blessures volontaires.

Chronique d'actualité

LA PAIX

Dans le monde entier, la bonne nouvelle de la fin de la guerre russo-japonaise a été accueillie avec une immense satisfaction. Le drame s'est dénoué de façon heureuse et les trois acteurs qui ont joué le dernier acte ont droit à la gratitude de l'humanité. Le mikado aura, dans cette dernière phase, remporté une victoire morale aussi importante que ses succès guerriers, et, ce qui est plus, il l'a remportée non seulement sur le monde civilisé inquiet devant les intransigeances hautaines d'un conquérant de race différente : il l'a surtout remportée sur lui-même.

Le mouvement de générosité par lequel le mikado a abandonné deux des plus importantes concessions qu'il aurait voulu imposer aux vaincus est le meilleur témoignage de l'élévation d'esprit dont les Jaunes sont capables, malgré tous les discours de dénigrement qu'on a prononcés contre eux. Mais il est en même temps, comme on le verra, la preuve la plus péremptoire d'une science d'Etat que peu de gouvernements européens seraient à même de montrer.

L'énergie par laquelle le président Roosevelt a réussi à mettre d'accord les deux antagonistes exaspérés ne restera pas seulement un exemple impérissable de l'influence grandiose qu'un individu à la volonté forte, aux convictions inébranlables, à l'honnêteté incorruptible, peut exercer sur le monde, s'il fait fi de son intérêt personnel, s'il met les principes du bien-être général avant ceux de l'égoïsme, et s'il risque tout, sa position, sa renommée, les sympathies qu'il inspire, et son prestige qu'on redoute, dans une entreprise dont le seul résultat ne peut être que l'augmentation du bonheur dans le monde. Le président Roosevelt n'a pas seulement rendu un service merveilleux aux deux peuples qui, hier encore, s'entre-déchiraient avec une fureur sauvage. Il n'a pas seulement affranchi l'humanité d'un horrible cauchemar. Il a aussi, on le verra, donné à son pays un accroissement de force incalculable, augmenté dans des proportions inouïes ses possibilités d'expansions économiques, étendu le drapeau de la *pax americana* sur la moitié du globe, et assuré aux Etats-Unis une voix prépondérante dans les conseils des grandes puissances maritimes.

Quant à M. Witte, il s'est révélé, sans contredit, un des grands diplomates de notre époque, car s'il est facile de dicter ses volontés à un ennemi écrasé, il est difficile de faire revenir un vainqueur sur les conditions qu'il a dictées. M. Thiers y a échoué en 1870. M. Witte a presque rétabli le *statu quo ante*, car il n'a guère concédé à l'adversaire comme prix de ses victoires, à peu de chose près, que ce que son pays s'était engagé à abandonner avant la guerre. Il tire la Russie d'un pesant embarras, en lui épargnant ce versement d'argent qu'elle aurait été incapable d'accomplir. Il ôte à son peuple la redoutable crainte d'impôts nouveaux qui auraient poussé l'exaspération et la misère à leur paroxysme. Il accomplit la volonté de la nation russe. Parti de Paris avec le désir arrêté de ne pas revenir avant d'avoir conclu la paix, M. Witte cherchait les moyens qui lui permettraient d'adopter le principe d'une indemnité. Il a quand même soutenu la lutte, parce que sa connaissance profonde de la situation de l'adversaire lui faisait entrevoir la possibilité lointaine de ce qui vient de se réaliser, et parce que ses idées sur le rôle de la Russie et du Japon en Extrême-Orient, qui ne pouvaient se réaliser que par la conclusion de la paix, devaient séduire un adversaire pondéré, sage et qui veut travailler pour un avenir éloigné.

Si la Russie a obtenu cette paix, si le mikado a renoncé à la condition la plus nécessaire pour l'avenir immédiat

de son pays, la clé du mystère est sans doute la vieille et grande idée de M. Witte de l'alliance russo-japonaise.

On peut envisager les mobiles qui ont amené l'accord, et la situation qu'il crée sous quelque face que l'on veuille : cette idée reparait toujours comme dominante, et elle prendra sous peu des formes qui étonneront le monde. Mais pour bien saisir les conséquences inattendues qu'aura sur le sort des grandes puissances la paix conclue dans cette forme, il est indispensable de démêler l'écheveau des mobiles dont se sont inspirés — non pas M. Witte : ils sont clairs — mais l'Amérique et le Japon dans ces contingences extraordinaires.

Quand M. Roosevelt a proposé la médiation, c'est avant tout le capitalisme expansionniste des Etats-Unis qui avait besoin de la paix. Le Japon n'était pas encore assez fort pour se passer du concours américain ; de vastes capitaux américains étaient engloutis par le mikado en Mandchourie. Et l'Amérique était à juste titre inquiète sous un double rapport. Si le Japon continuait à vaincre indéfiniment, s'il réussissait à faire main basse non seulement sur des territoires riches, mais encore sur de nombreux milliards russes, il remboursait sur-le-champ ses emprunts de guerre, il secouait la tutelle anglo-saxonne, il travaillait pour son propre compte, devenait un concurrent dangereux entre tous, et s'assurait, à l'extrême détriment des Etats-Unis, l'empire du Pacifique. Si, par contre, il s'épuisait à la lutte, essayait quelque défaite, laissait la Russie maîtresse de l'Extrême-Orient, sa situation financière devenait extrêmement précaire, il ne restait plus le collaborateur utile de l'Amérique dans le Pacifique, et la Russie gardait un juste ressentiment aux Américains engagés avec le mikado. Il est bien vrai que l'obtention d'une indemnité russe devait toujours libérer le Japon de ses dettes envers les Etats-Unis, et surtout de ce gage fâcheux que constituent les douanes. Mais la guerre n'avait pas été poussée assez loin pour émanciper le Japon des influences américaines.

La paix immédiate était donc la meilleure solution pour les Etats-Unis : elle limitait l'impérialisme japonais et sauvegardait la tutelle américaine sur le Japon. Dès que le président Roosevelt se fut bien pénétré de cette idée, le Japon ne pouvait plus que conclure la paix, pour ainsi dire, à n'importe quelle condition. La continuation des hostilités aurait exigé de nouveaux emprunts que les Etats-Unis n'avaient qu'à refuser pour mettre le Japon belliqueux dans les plus graves embarras. M. Roosevelt devint l'arbitre de la situation.

Dès lors, le raisonnement de l'oligarchie japonaise ne put que se développer dans un seul sens. Il fallait faire la paix immédiatement en s'efforçant, bien entendu, d'obtenir les plus grandes concessions possibles, et notamment une forte indemnité de guerre qui servirait à dégager les douanes données en nantissement pour le dernier emprunt de guerre, faute de quoi le Japon resterait littéralement tributaire de l'Amérique en lui devant permettre de contrôler un service aussi important que le mouvement commercial extérieur, immixtion intolérable qui fournirait aux Américains la meilleure arme pour envahir les marchés intérieurs du pays.

Le Japon ne pouvait pas céder sur ce point. Il s'y agissait, on le voit, d'une question vitale pour lui. Mais la Russie ne pouvait céder davantage à cause de l'impossibilité où elle se trouvait de se procurer les milliards exigés par le Japon. M. Roosevelt sachant que cette situation de la Russie n'était plus susceptible de changer, n'eut plus qu'un moyen d'aboutir : il devait amener le Japon à renoncer à l'indemnité et, pour compenser ce sacrifice, obliger la Russie à abandonner la partie de Sakhaline occupée par les Japonais, c'est-à-dire à reconnaître tous les faits accomplis. Les intérêts de l'Amérique coïncidaient avec les désirs de M. Roosevelt. En obtenant du mikado l'abandon des milliards convoités, les douanes japonaises restaient engagées et l'influence américaine d'autant plus forte que de nouveaux emprunts industriels et autres étaient dès lors à prévoir.

Le Japon a, sans aucun doute, reconnu sur-le-champ tout le danger que cette nouvelle attitude des Etats-Unis comportait pour lui. Et, obligé de faire la paix devant la difficulté de trouver de nouveaux fonds de guerre, il ne devait s'attacher dès lors qu'à préparer son affranchissement de la tutelle américaine pour un avenir plus éloigné. Il n'ignorait pas les vieux projets de Witte

tendant au *condominium* russo-japonais en Extrême-Orient. Les négociations semblaient dès le commencement y tendre. On avait partagé la Mandchourie (car quand l'évacuera-t-on ?) ; la Russie s'était désintéressée de la Corée ; un mutisme complet avait reconnu la situation de fait au profit de la Russie en Mongolie. Si l'on partageait Sakhaline, tout pouvait paraître distribué équitablement. N'est-ce pas d'une valeur symbolique suggestive ? Le renoncement à l'indemnité devait être grandement apprécié par la Russie ; nulle rancune ne pouvait subsister. Le Japon avait appris comme la Russie combien l'expansion anglo-saxonne est contraire aux intérêts de toutes les autres nations. La Russie et le Japon sont des puissances d'Extrême-Orient ; les Anglo-Saxons ne le sont que par leurs prétentions... Tout est donc prêt pour une collaboration prochaine.

La paix que M. Roosevelt a imposée semble donc devoir amener une prochaine et sérieuse alliance russo-japonaise. Les pacifistes du monde entier ne peuvent qu'applaudir à ce dénouement heureux. L. S.

LETTRES ET ARTS

Nouvelles fouilles à Alésia. — Sur l'initiative de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, un comité vient de se constituer dans le but de faire des recherches sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine Alésia.

Les fouilles commencées sous Napoléon III vont être reprises ; on ne doute pas qu'elles ne soient très fructueuses et ne résolvent bien des questions en suspens.

En attendant que cette exploitation puisse être organisée et pour la faciliter, la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois a décidé qu'il y avait lieu de convoquer à Alise-Sainte-Reine (ancienne Alésia) une conférence préparatoire dans laquelle on arrêtera dans ses grandes lignes le programme des recherches futures et celui d'un congrès archéologique qui se réunira à Semur ou à Alise-Sainte-Reine en 1906.

La date de la conférence est fixée au lundi 18 septembre 1905. Cette date est, d'après les historiens, le jour anniversaire de la capitulation de l'ancienne capitale du *Pagus Alesiensis* et de la reddition de Vercingétorix.

Dans le comité, nous relevons les noms de MM. Babelon, Cagnat, Dieulafoy, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Longnon, Perrot, membres de l'Institut, Ballif, président du Touring-Club de France, le capitaine Sadi-Carnot, général Niox, etc.

M. Salomon Reinach, conservateur du musée de Saint-Germain, présidera la conférence.

Le calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques. — Sous ce titre vient de paraître une deuxième édition de l'histoire et description sommaire des instruments et machines à calculer, tables, abaques et nomogrammes, par Maurice d'Ocagne, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées, répétiteur à l'Ecole Polytechnique, édition entièrement refondue et considérablement augmentée, un volume de 228 pages et 70 figures, de la Bibliothèque générale des Sciences. (Librairie Gauthier-Villars, Paris, 1905.)

Cette nouvelle édition du livre de M. d'Ocagne a été mise au courant des documents les plus récents publiés sur le sujet ; en particulier une très large place a été donnée au calcul nomographique, qui a pris une grande extension dans ces dernières années. L'auteur, laissant de côté l'intégration graphique et l'analyse harmonique, s'est borné aux calculs immédiatement réductibles aux opérations fondamentales de l'arithmétique et à la résolution des équations numériques.

L'ensemble de l'ouvrage contient la description des divers procédés qui ont été imaginés en vue de simplifier le calcul numérique, et successivement l'auteur examine les instruments et les machines arithmétiques, les instruments et les machines logarithmiques, les tables numériques (barèmes), les tracés graphiques et les nomogrammes. En annexe, il donne une description complète de la machine de Tchebichef, qui n'était jusqu'ici connue que par une note publiée dans la *Revue Scientifique*, par Tchebichef lui-même. Le lecteur suivra avec intérêt, dans le livre de M. d'Ocagne, l'histo-

rique des procédés si nombreux et si curieux, dérivés de la mécanique et de la géométrie, qui ont été proposés pour remplacer le calcul numérique direct, depuis le boulier compteur, dont se servaient déjà les Grecs et les Romains, jusqu'à la machine Torrens à résoudre les équations.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La culture du coton en Italie. — Pendant que la France fait de louables efforts pour implanter la culture du coton dans ses colonies, et se débarrasser partiellement du lourd tribut qu'elle est obligée de payer aux Etats-Unis, pour ses approvisionnements, l'Italie, de son côté, cherche à cultiver le coton sur son propre territoire. — Actuellement, 3,000 à 4,000 hectares de terre dans les districts de Victoria, Biscan et Terranova-Sicula sont consacrés à la culture du coton; de moins grandes étendues, dans la province de Salerne, sont également semées en coton, et la production est utilisée par de petites fabriques locales. Ces données dénotent une diminution considérable, en comparaison des 80,800 hectaresensemencés pendant la période allant de la guerre civile américaine à l'année 1872. Les raisons qui ont provoqué l'abandon de la culture du coton sur une grande échelle n'existent plus; le prix du coton s'est relevé, la facilité de transports et l'accroissement de l'importation qui s'en est suivie ont causé une forte baisse de prix sur les produits agricoles, autrefois fournis, pour la plus grosse partie, par les ressources locales; enfin la dépression survenue dans l'industrie des agrumes, de l'huile et du vin a diminué le prix de la main-d'œuvre.

Une société est en train de se constituer pour encourager la culture du coton sur de grandes surfaces, en Apulie, Calabre, Sardaigne et Sicile, où le climat, le sol et les conditions de main-d'œuvre sont, paraît-il, éminemment favorables à ce projet. L'agriculture, dans l'extrême sud de l'Italie, a jusqu'ici souffert du manque de capitaux et de l'ignorance des principes les plus rudimentaires de culture rationnelle. La Société fera de grands efforts pour écarter ces inconvénients. Un champ d'expériences sera créé où l'on fera la sélection des graines les plus appropriées en vue de leur distribution; les cultivateurs de coton auront la garantie d'un prix minimum pour leur récolte; des avances seront accordées pour l'achat de machines agricoles et d'engrais chimiques; des agriculteurs expérimentés seront, d'autre part, nommés pour conseiller les cultivateurs et leur prêter une assistance pratique.

Ce projet a reçu l'approbation pleine et entière du gouvernement italien, les ministres des finances et de l'agriculture en ayant parlé dans un sens des plus favorables à une récente séance de la Chambre des Députés. Les promoteurs de ce projet ont, en outre, reçu des assurances d'encouragement de la part d'un grand nombre d'industriels et des promesses d'appui et de conseils de la part de divers agriculteurs connus.

Variétés Monégasques

HONORÉ II ET LES CORRESPONDANCES DE LA COUR DE FRANCE

APRÈS LE TRAITÉ DE PÉRONNE
(1641-1643)

Voir *Journal de Monaco* n° 2457 et suivants.

Parti le 18 au matin de Narbonne, le prince, à son arrivée à Leucate, fut salué par des salves nombreuses. Il logea chez le gouverneur, M. d'Espanan, qui par ordre du roi dut prendre le mot de son hôte.

Le lendemain 19, au premier village « de Catalogne », Honoré II trouva une compagnie de cent cavaliers envoyés au devant de lui; deux lieues plus loin un carrosse du roi l'attendait avec plusieurs seigneurs qui, après de nombreux compliments, l'y firent monter avec le marquis, son fils.

Une lieue au delà, on rencontra un gros corps de cavalerie suivi de troupes d'infanterie chargés de faire les honneurs au prince et que le narrateur évalué à trois mille hommes.

Honoré II ayant atteint le camp royal fut conduit au quartier du roi et, après le déjeuner, fut introduit dans l'appartement. Louis XIII, à son entrée, se leva et s'avança jusqu'au milieu de la chambre « avec le chapeau toujours à la main », dit la relation, qui, sur ce point, pourrait n'être pas exacte. Le prince s'étant jeté aux pieds du roi, celui-ci le releva aussitôt en l'embrassant, lui souhaitant la bienvenue et s'informant aimablement de sa santé.

La conversation se termina par ces paroles du roi : « Vous ne vous repentirez jamais de ce que vous avez fait, et vous sentirez bien la différence qu'il y a entre nous et les Espagnols. »

Le marquis de Campana eut également part aux attentions les plus délicates de Sa Majesté, qui donna rendez-vous au prince au lendemain pour lui conférer les insignes de l'ordre du Saint-Esprit.

Le prince fut conduit par le maréchal de la Meilleraye, général de l'armée, à son quartier, éloigné de celui du roi d'environ une lieue, dans la circonvallation établie autour de Perpignan, où il fut somptueusement régalé.

Le lendemain matin eut lieu la cérémonie, et le roi conféra l'ordre du Saint-Esprit au prince.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire *in extenso* la relation officielle tirée des registres de l'Ordre.

Le 20 mai 1642, le Roy, au chapitre tenu au camp devant Perpignan, dit qu'il vouloit, pour certaines considérations particulières, importantes au bien de son estat et service, conférer son ordre du benoist Saint Esprit au sieur Honorato Grimaldy, prince de Monaco, marquis de Campana, nonobstant que par les statuts dudit ordre il soit expressément porté que nul estrange ne pourra estre admis audit ordre du Saint Esprit; sur quoy l'affaire mise en délibération il fut résolu par Sa Majesté, de l'avis des prélatz, commandeurs, chevaliers et officiers qui estoient au chapitre, que ledit ordre seroit donné audit sieur prince de Monaco, et que pour cest effect commissions seroient données, scavoir à M. l'archevesque de Narbonne, pour informer des vie, mœurs, aage et profession de la religion catholique apostolique et romaine dudit sieur prince de Monaco, et aux sieurs marquis d'Ambres et comte de Noailles pour faire l'information de la noblesse; ce qui fut fait.

Le 22 dudit mois, le prince de Monaco fut trouver le Roy, le matin à son logis, qui le fit chevalier de Saint Michel dans son cabinet, selon la coutume.

Ensuite le Roy sortit de son logis; marchèrent devant luy les trompettes, tambours et les cent suisses deux à deux, puis le prince de Monaco, comme novice de l'ordre, ensuite les chevaliers au nombre de six, avec le grand collier dudit ordre, marchant deux à deux. Devant Sa Majesté, les huissiers avec leurs masses, puis Sa Majesté, ses gardes du corps et toute la noblesse marchèrent en cet ordre jusques à la chapelle que le Roy avoit fait bastir au camp devant Perpignan, distante de trois cens pas du logis du Roy, où M. l'archevesque de Narbonne dit la messe, après laquelle on mit la chaise du Roy au costé de l'hautel, du costé de l'évangille.

Sa Majesté estant assise, l'archevesque de Narbonne vint avec le livre des évangilles; le prince de Monaco se mit à genoux devant Sa Majesté, fit le serment qu'ont accoustumé de faire les commandeurs. En suite Sa Majesté luy mit l'ordre au col, avec la cérémonie accoustumée, puis il baisa la main de Sa Majesté, luy fit une grande révérence et de grans remerciemens, après alla embrasser les chevaliers lors présens, suivant la coutume, prit son rang à la gauche du dernier chevalier; après quoy, le Roy s'en retourna en son logis au mesme ordre qu'il y estoit venu.

Sa Majesté donna à disner audit prince de Monaco (1).

Le narrateur monégasque ajoute à cet acte officiel certains détails qui ne pouvaient pas y être insérés. Lorsqu'à la messe, le prince dut s'agenouiller, le roi lui fit l'honneur tout à fait insolite de lui faire présenter un de ses coussins de velours cramoisi rehaussé de parements d'or. En lui conférant les insignes, Louis XIII ajouta encore une nouvelle faveur en remettant au nouveau chevalier un de ses propres cordons bleus avec la croix pour porter à l'ordinaire, en outre du grand collier de l'Ordre.

La relation monégasque ne parle pas du dîner chez le roi; elle note qu'Honoré II fut convié après la cérémonie à déjeuner chez le grand écuyer, ce malheureux et coupable Cinq-Mars, qui, trois semaines plus tard, allait tomber, frappé à la suite de la découverte de son complot avec l'Espagne.

Retourné après l'heure de la sieste auprès du roi, le prince fut entretenu assez longtemps par Sa Majesté.

Ici se place un incident intéressant pour l'histoire de la musique. On sait que Louis XIII s'y adonnait avec

(1) Copie aux Archives des affaires étrangères, *Monaco*, vol. I, fol. 91.

passion et se fivrait aussi à la composition. Quelques airs en ont été conservés et sont même devenus populaires. Le roi voulut faire entendre à son hôte l'un des musiciens ordinaires de la chambre; après quelques *canzonette* à la mode italienne « excellemment dites », le chanteur en exécuta quelques autres en français, dont le roi était l'auteur, « spirituellement composées », ajoute le narrateur.

Le roi assura encore son protégé de l'exécution de ce qu'il lui avait promis et qui avait été négocié depuis l'hiver. A ce moment, Honoré II présenta à Sa Majesté Jean Brigati, Jean Jérôme Monléon et Jérôme Rey, en rappelant comment ces personnages s'étaient vaillamment comportés; ceux-ci s'étant jetés aux pieds du roi, Sa Majesté les félicita et leur dit sa gratitude.

Le prince prenant congé, le roi l'embrassa affectueusement, traita le marquis de la façon la plus cordiale et donna rendez-vous à l'un et à l'autre pour bientôt à Paris.

Le prince s'arrêta à Narbonne où il attendit l'expédition des lettres relatives à l'érection du duché pairie du Valentinois et celles du marquisat de Baux en faveur du marquis de Campana, ainsi que d'autres relatives aux affaires de la place qui furent signées au camp devant Perpignan. Pendant la soirée qu'il passa ainsi dans cette ville, les musiciens particuliers du roi vinrent encore se faire entendre par ordre de Sa Majesté.

Honoré II se retirait comblé d'attentions et d'honneurs; le roi envoyait à la nouvelle marquise de Baux un collier de diamants avec son portrait également enrichi de diamants. Le marquis était lui aussi gratifié d'un autre diamant, et le roi s'excusait de ce que, se trouvant à l'armée, il ne pouvait pas faire de présent plus considérable, s'en remettant pour cela au prochain voyage du prince à Paris.

Louis XIII et le cardinal de Richelieu voulurent, dans les jours qui suivirent le départ d'Honoré, lui témoigner encore l'impression favorable qu'ils avaient reçue de sa visite. Le cardinal écrivait le 2 juin :

« Monsieur, je ne saurois assez faire connoistre à « Vostre Excellence le contentement que j'ay de celui « qu'elle me tesmoigne par sa lettre avoir du bon traitement qu'elle a reçu du Roy, et de ce qu'elle estime « que j'ay contribué à cette fin auprès de Sa Majesté. Je « la supplie de croire que je continueray à luy rendre « envers elle tout ce qu'elle scauroit attendre d'une « personne qui l'honore comme moy, qui suis,

« Monsieur,

« Votre très affectionné serviteur (1).

« De Beas, ce 2 juin 1642. »

A cette courte lettre, le cardinal Mazarin en joignait une plus longue de la part de Richelieu, conçue dans les termes les plus amicaux, où le prince recevait l'assurance que Chavigny avait des instructions pour que toutes ses demandes fussent satisfaites.

Honoré attendait pour rentrer à Monaco que les galères qui devaient l'accompagner fussent en état. L'attente fut longue; il avait laissé près du roi, pour veiller aux dernières expéditions des lettres patentes relatives à ses affaires, le chevalier de Villeneuve de Thorenc, un des neveux de Corbons qui l'avait accompagné dans son voyage avec le chevalier du Bar. Thorenc, en rejoignant le prince, lui porta une lettre de Louis XIII, dont on remarquera le ton singulièrement affectueux.

« Mon cousin, j'ay esté fort ayse de voir par vostre « lettre et d'apprendre par le sieur de Thorenc que vostre « bonne disposition vous permet de retourner à Morgues; il vous dira comme j'ay donné ordre pour vous « y faire reporter en toute seureté, et combien je désire « en toutes occasions vostre contentement et avantage; « les tesmoignages que je vous en ay donnez par deçà « sont beaucoup au dessoubz de mon affection, et je vous « assure que, bien que j'en eusse une très grande pour

(1) Les dernières lettres de Richelieu conservées aux archives du Palais ne portent plus, à partir de celle-ci, la signature autographe, qui reste en blanc; écrites comme les précédentes, de la main du secrétaire Charpentier, elles n'ont d'autre signe d'authentification que le petit cachet scellant le fil de soie qui les fermait; faut-il y voir un indice de l'état de maladie du cardinal?

« vous avant que de vous avoir vu, néanmoins cette
« connoissance plus particulière que j'ai eu de votre
« personne a si fort accompli l'estime que j'en faitz qu'il
« ne s'y peut rien ajouster, et qu'il n'y a rien qui me
« puisse apporter un plus singulier plaisir que de recon-
« gnoistre de plus en plus les preuves de vostre zèle
« pour mon service, ainsy que j'ay commandé audit
« sieur de l'horenc de vous dire plus particulièrement.
« Et m'en remettant sur luy, je ne vous feray cette lettre
« plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, mon
« cousin, en sa sainte et digne garde. Escrit au camp
« devant Perpignan le VIII^e juin 1642.

« LOUIS.

« SUBLET (1).

« A mon cousin le prince de Morgues, duc de Valen-
« tinois, pair de France, chevalier de mes ordres. »

Les événements qui se déroulèrent à ce moment, la
catastrophe de Cinq-Mars et les suites qu'elle entraîna,
retardèrent encore les ordres que le prince attendait
pour son embarquement. Cependant la délivrance de la
marquise de Baux était imminente. Le comte d'Alais
excusait, le 18 juin, ces retards par une lettre datée de
Tarascon.

« Par le retour de ce gentilhomme, Votre Excellence
« apprendra que les brouilleries de la cour qui sont
« terminées par la prise de monsieur le Grand, ont
« retardé l'ordre qu'elle attendoit par son retour à
« Monaco où je ne doute pas qu'elle n'ait impatience
« d'arriver et rendre à madame la marquise, sa belle-
« fille, son assistance en sa couche. Je prie Dieu qu'il
« vous donne un contentement parfait. »

Alais était alors à Tarascon où Richelieu fit un long
séjour avant de remonter à Lyon; il avait, la veille du
jour où le gouverneur de Provence écrivait au prince,
adressé à celui-ci cette lettre qui explique les retards
par l'absence de Chavigny retenu auprès du roi.

« Monsieur, j'ay esté extrêmement aise de cognoistre
« par la lettre qu'il a plu à Votre Excellence m'escire
« que la galère que le roi luy a destinée pour son retour
« à Monaco soit arrivée à Marseille, afin que son embar-
« quement ne soit pas différé plus longtemps. Je luy
« envoye l'ordre nécessaire pour la liberté du prisonnier
« qui est sur la galère Espéronne, quelle auroit plus
« tost reçeu si monsieur de Chavigny, qui ne revint
« qu'hier d'auprès de Sa Majesté, eust esté en cette ville.
« Cependant je supplie Dieu de la conduire en sorte qu'il
« la face arriver heureusement au lieu ou elle reva et
« me face naistre autant d'occasions de la servir que le
« désire,

« Monsieur,

« Votre très affectionné serviteur.

« De Tarascon ce 17^e juing 1642. »

(A suivre).

G. SAIGE

(1) Le secrétaire d'Etat Sublet de Noyers, chargé des affaires
de la guerre, était auprès du roi; Chavigny, chargé des affaires
étrangères, n'avait pas quitté le cardinal.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

« Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e CARRIÈRE, notaire à
Monaco, substituant M^e EYMIN, son confrère, notaire en
la même ville, momentanément absent, le vingt-quatre
août mil neuf cent cinq, M. Armand SAINT VEL, rentier,
demeurant à Paris, rue de la Ville-l'Evêque, n° 16, a
acquis de M. Jean-Lazare-Roch MARSAN, docteur en
médecine, demeurant à Monaco, boulevard du Nord,
villa Saïd.

Un immeuble situé à Monaco, quartier de la Rousse,
en façade sur le boulevard d'Italie, ci-devant boulevard
des Moulins, comprenant une villa dénommée **Villa
Dora**, élevée d'un étage, sur sous-sol et rez-de-chaussée,
ensemble le terrain sur lequel cette construction repose
et qui en dépend, d'une superficie approximative de trois
cents mètres carrés, confinant dans son ensemble : au
midi, le boulevard d'Italie; au nord, M. Joseph Asso et
le chemin de l'Annonciade; au levant, M. Thouzet, et
au couchant, partie au Domaine de Son Altesse Sérénis-
sime, et partie audit chemin de l'Annonciade.

Ainsi que ledit immeuble, porté au plan cadastral sous

les nos 164 et 165 de la section E, s'étend, se poursuit et
se comporte avec toutes ses aisances et dépendances sans
aucune exception ni réserve.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de
cinquante huit mille francs, ci. **58.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, les parties ont fait
élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Alexan-
dre EYMIN, notaire substitué.

Une expédition de ce contrat, transcrite au Bureau
des hypothèques de Monaco le deux septembre mil neuf
cent cinq, vol. 95, n° 6, a été déposée au Greffe du Tri-
bunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit
de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions
pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront
requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce
jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Dressé à Monaco, par ledit M^e Carrière substituant
M^e EYMIN, le cinq septembre mil neuf cent cinq.

Signé : Eug. CARRIÈRE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Benoît BEISO**, marchand
de primeurs, demeurant à Monaco, failli, sont invités à
se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans
le délai de *vingt jours*, à partir du présent avis, devant
M. RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs
titres de créance accompagnés d'un bordereau (sur
timbre), indicatif des sommes par eux réclamées, si
mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Prin-
cipauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 20 octobre
prochain, à 2 heures du soir, dans la salle des audiences
du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco.
Monaco, le 5 septembre 1905.

Pour le Greffier en chef :

A. Cioco, C. G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Charles GAMBA**, entre-
preneur de maçonnerie, demeurant à Monaco, failli,
sont invités à se présenter en personne ou par fondé
de pouvoirs, devant M. RAYBAUDI, syndic, dans le délai
de *vingt jours*, à partir du présent avis, à l'effet de lui
remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bor-
dereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux récla-
mées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Prin-
cipauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 20 octobre
prochain, à 2 heures et quart du soir, dans la salle des
audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice,
à Monaco.

Monaco, le 5 septembre 1905.

Pour le Greffier en Chef,

A. Cioco, C. G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur **Raphaël SILVA**, hôtelier,
demeurant à Monaco, failli, sont invités à se présenter
en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de
vingt jours, à partir du présent avis, devant M. RAY-
BAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de
créance accompagnés d'un bordereau (sur timbre), indi-
catif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'ai-
ment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Prin-
cipauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 20 octobre
prochain, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences
du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco.
Monaco, le 5 septembre 1905.

Pour le Greffier en chef,

A. Cioco, C. G.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard
des Moulins, Monte Carlo.

**PARFUMERIE
DE MONTE CARLO**

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

Nettoyage à Sec parfait. USINE
A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

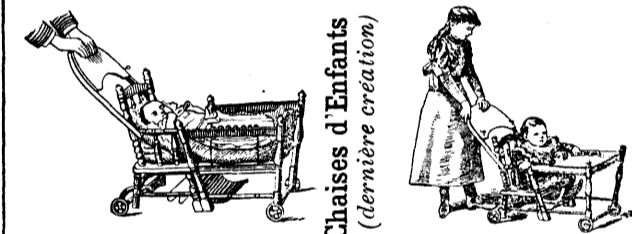
**TEINTURERIE
DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 26 Août au 3 Septembre 1905.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Tropez	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Vin.
Cannes	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Sable.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.
Gènes	br.-goël. Angela-Madre, it.	Toso	Houille.

DÉPARTS du 26 Août au 3 Septembre.

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Nice	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Fûts vides.
Cannes	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Sur lest.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Rival	Id.
Id.	b. Indus, fr.	Tassis	Id.
Id.	b. Ville-de-Monaco, fr.	Dantal	Id.
Id.	b. Trois-Frères, fr.	Garel	Id.

Le **LIVRET-CHAIX CONTINENTAL** renferme les services
de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à
voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la
France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte
générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trou-
vent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Ber-
gère, 20, Paris.